AFP, 19 septembre 2018

Mission de sécurité de Benalla ? Vincent Crase oppose le silence

Paris, 19 sept. 2018 (AFP) -

"Je ne vous répondrai pas": le chef d'escadron dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie, Vincent Crase, a eu un échange tendu avec la commission d'enquête du Sénat qui l'interrogeait sur une éventuelle "mission de sécurité" à l'Elysée d'Alexandre Benalla.

"Est-ce qu'à votre avis, (Alexandre Benalla) a exercé des missions d'organisation et de déplacement exclusivement, ou est-ce qu'il a exercé des missions de police et de sécurité ?", a interrogé le sénateur Jean-Pierre Sueur, assis au côté de M. Crase.

"Je me réserve le droit de ne pas répondre", a répondu le militaire, par ailleurs mis en examen pour violence en réunion après avoir été filmé aux côtés de M. Benalla frappant un manifestant en marge des défilés du 1er-Mai.

Relance de Jean-Pierre Sueur: "Mais puisque vous le côtoyez que vous le connaissiez, vous avez peut-être une idée sur la question...", suggère-t-il, en le renvoyant à sa prestation de serment devant les sénateurs.

"J'ai dit la vérité, mais je ne suis pas M. Benalla, je suis M. Crase", lui lance, agacé, le gendarme mis en cause.

Jean-Pierre Sueur, impassible, revient à la charge: "Oui, d'accord, mais voilà, vous avez connaissance du sujet que je vous pose, et vous pouvez répondre en toute sincérité".

"Au fond, M. Crase, vous estimez que de votre balcon, de l'endroit où vous étiez, vous ne pouviez pas apprécier la réalité de la fonction de M. Benalla", ironise alors le président de la commission, le sénateur Philippe Bas.

Vincent Crase: "Je ne connais pas sa fiche de poste, je n'ai pas lu son contrat de travail, donc je ne vais pas me risquer à dire des approximations".

Jean-Pierre Sueur hausse le ton, devant le gendarme exaspéré, coudes sur la table et mains croisées sous le menton: "Vous étiez à l'Élysée, vous le connaissiez bien, vous pouvez nous dire si ce que (Alexandre Benalla) faisait !"

L'élu poursuit : "On a eu des éléments qui ont montré qu'il avait des fonctions de sécurité, à commencer par le permis de port d'armes, donc vous vous saviez bien les choses, quand même, vous ne pouvez pas dire: +Je ne savais rien+, vous savez bien que ce n'est pas vrai!"

Vincent Crase ne vacille pas: "M. le sénateur, même si je sais ces choses, je ne vous répondrai pas".

Quelques minutes plus tard, même refus lorsque le sénateur socialiste Eric Kerrouche lui demande de confirmer "que vous n'avez pas de port d'armes et jamais jugé utile d'en demander".

"Je ne répondrai pas à cette question parce qu'elle est en lien direct avec ma défense" pénale, fait valoir Vincent Crase.

A propos de son rôle "d'observateur" lors des manifestations du 1er-mai, Philippe Bas avait déjà retoqué une question, en estimant qu'elle était trop proche du périmètre de l'information judiciaire ouverte.

pab/ib/cb

Afp le 19 sept. 18 à 13 11.

Phoca PDF